



Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens

**Publication
des comptes**

**EXTRAIT DES
COMPTES ANNUELS
DE L'ORDRE DES
PHARMACIENS**

2020

***Conseil national
Séance du 17 mai 2021***

TABLE DES MATIERES

1. Bilan actif	1
2. Bilan passif	2
3. Compte de résultat	3
4. Extrait du rapport du commissaire aux comptes	4

1. Bilan actif

POSTES	Au 31 décembre 2020			Au 31 déc. 2019
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	5 346 447,06	3 260 343,84	2 086 103,22	1 457 110,20
Sous total :	5 346 447,06	3 260 343,84	2 086 103,22	1 457 110,20
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 770 591,00		1 770 591,00	1 709 681,00
Constructions				
Structure	21 340 291,42	6 749 248,39	14 591 043,03	14 378 166,57
Toiture-étanchéité	485 240,82	328 189,08	157 051,74	176 461,38
Ravallément-menuiserie extérieures	1 431 774,76	982 865,81	448 908,95	506 495,81
Chauffage-climatisation	2 862 591,70	1 170 708,35	1 691 883,35	1 710 132,86
Autres installations techniques	5 888 429,45	4 256 013,38	1 632 416,07	1 850 166,87
Installations et agencements	6 054 178,38	4 689 168,25	1 365 010,13	1 671 192,86
Sous total :	39 833 097,53	18 176 193,26	21 656 904,27	22 002 297,35
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel Imprimerie et divers	159 712,94	122 065,64	37 647,30	32 404,27
Installations et aménagements divers				
Matériel de bureau	117 812,62	116 722,14	1 090,48	2 164,95
Matériel de transport	45 795,23	40 648,04	5 147,19	6 476,79
Matériel informatique	2 684 254,60	1 118 325,40	1 565 929,20	691 523,70
Mobilier de bureau	932 179,77	717 095,52	215 084,25	254 101,93
Œuvres d'art	8 200,00	0,00	8 200,00	1 200,00
Immobilisations en cours	862 925,21		862 925,21	223 444,20
Avances et acomptes sur Immobilisations	0,00			
Sous total :	4 810 880,37	2 114 856,74	2 696 023,63	1 211 315,84
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participation	5 083 627,13	375 563,95	4 708 063,18	4 753 919,98
Prêts et comptes rattachés	250 004,13		250 004,13	194 801,77
Dépôts et cautionnements versés	17 716,45	4 524,49	13 191,96	18 508,31
Sous total :	5 351 347,71	380 088,44	4 971 259,27	4 967 230,06
TOTAL ACTIF IMMOBILISE :	55 341 772,67	23 931 482,28	31 410 290,39	29 637 953,45
FOURNISSEURS AVANCES & ACOMPTE	25 137,61		25 137,61	35 965,49
COTISATIONS A RECEVOIR	1 752 173,36	719 889,52	1 032 283,84	591 393,44
CREANCES DIVERSES				
Personnel	2 405,09		2 405,09	2 273,20
Organismes sociaux	13 869,50		13 869,50	11 128,62
Etat	30 774,00		30 774,00	
Autres débiteurs	774 171,08	31 757,29	742 413,79	616 402,70
Sous total :	821 219,67	31 757,29	789 462,38	629 804,52
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	21 052 492,11	0,00	21 052 492,11	20 802 857,55
DISPONIBILITES	13 980 071,93		13 980 071,93	13 264 067,48
TOTAL ACTIF CIRCULANT :	37 631 094,68	751 646,81	36 879 447,87	35 324 088,48
COMPTE DE REGULARISATION	639 507,76		639 507,76	866 737,44
TOTAL ACTIF :	93 612 375,11	24 683 129,09	68 929 246,02	65 828 779,37

2. Bilan passif

POSTES	Au 31 déc. 2020	Au 31 déc. 2019
CAPITAUX PROPRES		
Réserve générale	55 987 165,53	51 254 125,37
Réserve fonds catastrophe	600 000,00	600 000,00
Report à nouveau	655 544,86	655 544,86
Résultat en attente d'affectation	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	1 425 742,90	4 733 040,16
Sous total :	58 668 453,29	57 242 710,39
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	489 508,91	288 134,00
Provisions pour charges	2 525 139,00	1 174 017,38
Sous total :	3 014 647,91	1 462 151,38
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,00	0,00
Avances sur cotisations	110 657,00	79 028,00
Fournisseurs et comptes rattachés	3 398 514,46	3 086 379,55
Fournisseurs immobilisations	1 923,12	1 923,12
Personnel et comptes rattachés	1 027 291,44	1 039 410,45
Autres dettes fiscales et sociales	2 459 382,84	2 443 078,37
Autres dettes	248 375,96	375 925,11
Sous total :	7 246 144,82	7 025 744,60
COMPTES DE REGULARISATION	0,00	98 173,00
TOTAL PASSIF :	68 929 246,02	65 828 779,37

3. Compte de résultat

POSTES	du 1er jan. 2020 au 31 déc. 2020	du 1er jan. 2019 au 31 déc. 2019	Ecart
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	35 896 986,00	37 747 203,00	-1 850 217,00
Autres produits	1 841 338,21	1 888 026,48	-46 688,27
Subventions	94 500,00	87 500,00	7 000,00
Autres produits de gestion courante	38 815,28	115 399,98	-76 584,70
Reprises sur provisions et amortissement, transferts de charges	380 376,16	1 196 523,79	-816 147,63
Sous total I :	38 252 015,65	41 034 653,25	-2 782 637,60
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats et autres charges externes	16 860 747,91	17 959 134,25	-1 098 386,34
Impôts et taxes	1 809 852,35	1 815 784,49	-5 932,14
Salaires et traitements	9 810 352,95	9 790 027,97	20 324,98
Charges sociales	4 594 442,72	4 494 685,40	99 757,32
Secours exceptionnels Entraide	5 040,00	11 040,00	-6 000,00
Subventions diverses	42 563,60	44 100,00	-1 536,40
Autres charges	90 923,13	216 576,77	-125 653,64
Dotations aux amortissements	1 924 868,17	1 706 447,09	218 421,08
Dotations aux provisions	1 939 011,12	901 611,80	1 037 399,32
Sous total II :	37 077 801,95	36 939 407,77	138 394,18
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II) :	1 174 213,70	4 095 245,48	-2 921 031,78
PRODUITS FINANCIERS			
Revenus financiers	454 394,24	546 489,59	-92 095,35
Reprise de provisions des valeurs mobilières de placement	0,00	133 094,06	-133 094,06
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00
Sous total III :	454 394,24	679 583,65	-225 189,41
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts des emprunts et des dettes	0,00	16 487,21	-16 487,21
Charges nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00
Différence négative de change	126,42	0,00	126,42
Dotations aux provisions	45 856,80	0,00	45 856,80
Sous total IV :	45 983,22	16 487,21	29 496,01
RESULTAT FINANCIER (III-IV) :	408 411,02	663 096,44	-254 685,42
RESULTAT COURANT (I-II+III-IV) :	1 582 624,72	4 758 341,92	-3 175 717,20
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	74 659,84	384 546,58	-309 886,74
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	203 781,66	359 173,34	-155 391,68
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI) :	-129 121,82	25 373,24	-154 495,06
IMPOT SUR LES BENEFICES	27 760,00	50 675,00	-22 915,00
RESULTAT :	1 425 742,90	4 733 040,16	-3 307 297,26
TOTAL DES PRODUITS :	38 781 069,73	42 098 783,48	-3 317 713,75
TOTAL DES CHARGES :	37 355 326,83	37 365 743,32	-10 416,49

4. Extrait du rapport du commissaire aux comptes

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les
comptes annuels

Ordre National des Pharmaciens

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres du Conseil National,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil National, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Ordre National des Pharmaciens relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Ordre à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier du Conseil National et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Ordre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier du Conseil National.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Ordre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 4 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes
Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Christian Bande
Associé

Signature
numérique de
Christian BANDE
Date : 2021.05.04
18:20:53 +02'00'